



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

Mercredis Journées Maternelles

COSTEBELLE

Enfants nés en 2014-2015-2016 (de la Petite section à la Grande section)

LIEU

L'accueil périscolaire est situé au sein de l'école maternelle Costebelle, allée trapetum.

EFFECTIF

40 enfants

INSCRIPTION ET HORAIRES

Inscription à la journée, déjeuner et goûter compris.

L'accueil périscolaire fonctionne de 7H30 à 18H15

ACCUEIL

Les enfants sont pris en charge :

- sur l'accueil périscolaire COSTEBELLE : 7H30 - 9H00 / 17H00 - 18H15

ENCADREMENT

1 directeur, 1 animateur pour 12 enfants. L'équipe d'animation est composée de personnels permanents, diplômés par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

ACTIVITES PROPOSÉES

L'accueil périscolaire axera ses projets sur des activités manuelles, des jeux de coopérations, des jeux d'éveils et des ateliers de psychomotricité...

INFORMATIONS

Durant l'accueil périscolaire l'enfant doit être muni d'affaires marquées à son nom, avoir une tenue adaptée à ses activités ainsi que des vêtements de rechange et une paire de basket.

SANTÉ

Si l'enfant est en Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : les familles devront fournir le premier jour sur l'accueil de loisirs une trousse avec le traitement de l'enfant, en ayant pris soin de vérifier la date de validité des médicaments.

TARIFS

Maternels :

1% du quotient familial par enfant et par journée (avec un minimum de 3€ par enfant et par journée pour un quotient familial compris entre 0 et 300€).

LE PAIEMENT

L'inscription de chaque famille donne lieu à l'ouverture d'un compte familial.

Une facture est expédiée au titulaire du compte entre le 5 et le 10 chaque mois, elle précise le montant des réservations faites, les consommations du mois précédent et le montant à régler.

TOUTE RÉSERVATION NON ANNULÉE SERA FACTURÉE

Extrait du Règlement Intérieur Général.

L'inscription pourra être modifiée ou résiliée. Les formalités sont à accomplir auprès du Guichet Famille à J-5.

Un ou plusieurs mercredis peuvent être annulés par mail au guichet.famille@mairie-hyeres.com ou par le kiosque guichetfamille.hyeres.fr ou par courrier, remis au Guichet Famille dans les délais impartis (la date du mail *ou la date de remise au Guichet Famille servira de date de référence*)

Guichet Unique

Mairie d'Hyères. 12, av Joseph Clotis

04.94.00.79.68 – 04.94.00.79.27

Du lundi au vendredi Du lundi au vendredi (fermé le jeudi de 8H30 à 13H30)

Hors vacances scolaires : 8h30-17h

Vacances scolaires : 8h30-12h et 13h30-17h

Plateforme télé-service : guichetfamille.hyeres.fr

Mail : guichet.famille@mairie-hyeres.com